



## SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE GENERALE

### **ENQUETE SUR LE STAGE EN MEDECINE GENERALE EN 2<sup>ème</sup> cycle**

Vincennes, le 02/05/2008

Le stage en 2<sup>ème</sup> cycle en médecine générale est une obligation du cursus depuis 1997 (arrêté du 4 mars modifié) mais cette obligation n'avait jamais été suivie d'effets faute de financement.

Depuis, l'augmentation du numerus clausus rend nécessaire l'augmentation du nombre de lieux de stage pour les étudiants de second cycle. Le stage en médecine générale est donc revenu sur le devant de la scène, compte tenu de plus de la désertification de la discipline et de son absence de choix par les étudiants ; ces derniers n'ont eu aucun contact avec l'exercice ambulatoire jusqu'au moment du choix de leur filière en fin de 2<sup>ème</sup> cycle.

Malgré les annonces du ministre de la Santé en 2006, le stage n'a pu se mettre en place comme prévu faute de moyens humains dans les départements de médecine générale (DMG), sans nomination d'enseignants associés, sans titularisation universitaire, et faute de financement concret. Si la rémunération des externes est bien prévue, le budget de la rémunération des enseignants cliniciens ambulatoires (ECA) maîtres de stage est toujours incertain d'autant plus que la rémunération n'est à ce jour pas encore arbitrée.

De surcroît, le budget pour la formation des ECA demandée dès l'origine et promise par le précédent ministre de la santé, ne semble pas prévu.

Malgré toutes ces incertitudes et ces lacunes, les équipes d'enseignants de médecine générale ont en fonction du contexte local, organisé de plus ou moins longue date, des expériences de stage en médecine générale ambulatoire en 2<sup>ème</sup> cycle, afin d'en tester la faisabilité et les conditions de mise en œuvre.

Le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE), en collaboration avec l'Intersyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR IMG) et l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF) a publié en janvier 2007 un projet national pour la mise en place de ce stage qui fait autorité.

Le SNEMG a réalisé une enquête au cours du mois d'avril 2008 sur la réalité de ce stage en médecine générale en 2<sup>ème</sup> cycle dans les 33 facultés de France (hors Antilles Guyane).

1/ Existe-t-il un stage en médecine générale quelle qu'en soit sa forme ou sa durée, pendant le 2<sup>ème</sup> cycle ?

**NON 8 facultés**                      **OUI 25 facultés**

Commentaires : malgré les difficultés, 25 facultés ont essayé de donner un aperçu de la médecine générale aux étudiants de second cycle. 8 facultés (Montpellier, Nice, Paris 6, Paris 7, Paris 12, Paris 13, PIFO, Rouen) ont renoncé compte tenu du contexte, certaines ayant déjà arrêté des expériences antérieures.

2/ S'il existe, ce stage en médecine générale a-t-il la même durée que les autres stages d'externat ?

**NON 15 facultés**                      **OUI 10 facultés**      **(Hors les 8 facultés sans stage)**

Commentaires : ces conditions de durée énoncées par le projet national ne sont possibles que dans 10 facultés. Dans 15 facultés, cette durée est plus courte que recommandée, très brève dans 5 facultés (stage de moins d'une semaine Caen, Paris 5, Paris 11, Poitiers, St Etienne) ; ce stage reste une découverte très loin des objectifs de formation du projet dans 11 facultés avec une durée de moins de 2 semaines.

**3/ S'il existe, ce stage concerne-t-il tous les étudiants hospitaliers de la cohorte ?**

**NON 14 facultés OUI 11 facultés (Hors les 8 facultés sans stage)**

Commentaires : 1 seule faculté rapporte une réponse OUI aux items 2 et 3 (Nancy) ; Si le stage répond aux exigences de durée, il ne concerne pas tous les étudiants. Seules 2 facultés de plus ont pu mettre en place un stage de plus de 2 semaines pour tous les étudiants (Clermont, Limoges). En très grande majorité, les stages offerts à tous les étudiants ne sont que des stages de moins d'une semaine, se limitant à la découverte anecdotique.

**4/ Avez vous pu organiser quelle qu'en soit le format, une formation spécifique des ECA ?**

**NON 19 facultés OUI 14 facultés**

Commentaires : Cette formation a été faite dans un format minimal dans 4 facultés et a comporté au moins 7 heures de formation dans 10 facultés. Elle a été développée localement par les départements de médecine générale dans 10 facultés ; la formation de 2 jours conçue par le CNGE selon le projet national a pu être déclinée dans 3 facultés au cours de 3 formations différentes.

**5/ Si cette formation a lieu, bénéficie-t-elle d'un financement ?**

**NON 10 facultés OUI 4 facultés**

Commentaires : Dans la majorité des facultés, la formation s'est organisée selon le mode du bénévolat complet. Dans les 3 facultés bénéficiant d'un financement, la formation a pu être déclinée sur 2 jours dans 3 cas (formation CNGE) et sur 1 journée dans 1 cas. Les financements provenaient des URCAM dans 2 cas, des collectivités régionales dans 1 cas et du FAQSV dans 1 cas.

**6/ Si cette formation a eu lieu, les participants ont-ils été indemnisés pour perte de ressources**

**NON 10 facultés OUI 4 facultés**

Commentaires : L'indemnisation a pu être mise en œuvre dans les 3 facultés bénéficiant d'un financement. Les financeurs sont identiques.

**7/ Le recrutement des ECA maîtres de stage est-il assuré complètement par le DMG ?**

**NON 2 facultés OUI 31 facultés**

Commentaires : Les facultés reconnaissent normalement l'expertise des DMG avec le secteur de médecine générale ambulatoire de manière à assurer la qualité du recrutement. Seules les facultés de Clermont Ferrand et de Grenoble (plus le cas particulier de Lyon Sud au sein des 4 UFR de Lyon) ne prennent même pas en compte ce principe de base.

**8/ Si le stage a lieu, combien sont rémunérés les ECA ?**

Commentaires : La grande hétérogénéité des réponses ne permet pas de définir une classification cohérente. Entre les rémunérations effectives, promises, ou envisagées, le désordre est complet. Dans 5 facultés, il semble y avoir une absence totale de rémunération, y compris pour des stages de plus de 2 semaines. Les rémunérations sont calculées soit à l'heure complémentaire, soit à la 1/2 journée, soit au mois, soit au stage. Elles varient de 20 à 25 € la 1/2 journée à plus de 800 €/mois pour

20 ½ journées. Il n'y a aucune cohérence nationale dans ces rémunérations qui sont versées par les facultés sans que les financeurs ne soient in fine les mêmes/

En résumé, malgré les efforts des généralistes enseignants, l'absence de politique nationale sur la mise en place du stage aboutit au plus grand désordre. Un vrai stage de formation susceptible d'atteindre les objectifs pédagogiques et concernant l'ensemble des étudiants **ne peut pas être organisé dans les conditions actuelles**.

**Il est indispensable que ce stage soit organisé par les DMG avec recrutement et formation des ECA maîtres de stage, pour une durée équivalente aux autres stages d'externat, avec montée en charge progressive.**

**Il est nécessaire pour ce faire que soient financées au plan national les formations des ECA maîtres de stage en cohérence avec le projet national avec indemnisation des participants sur le modèle de la Formation Professionnelle Conventiennelle.**

Le bureau du SNEMG